



**POSITION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE  
ET MÉMOIRE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA  
SUR « LE FAIT D'AIDER QUELQU'UN À SE DONNER LA MORT »**

**Mémoire présenté par le Président de la Conférence des évêques catholiques du Canada au  
Comité externe sur les options de réponse législative à *Carter c. Canada***

1. Sur le bien commun, l'Église catholique croit et enseigne que :

*« Le bien commun comporte trois éléments essentiels : le respect et la promotion des droits fondamentaux de la personne; la prospérité ou le développement des biens spirituels et temporels de la société; la paix et la sécurité du groupe et de ses membres. La dignité de la personne humaine implique la recherche du bien commun. Chacun doit se préoccuper de susciter et de soutenir des institutions qui améliorent les conditions de la vie humaine. Il revient à l'État de défendre et de promouvoir le bien commun de la société civile... » – Catéchisme de l'Église catholique, n<sup>os</sup> 1925-27*

À titre d'évêques catholiques, notre discours s'inspire de la raison, du dialogue éthique, de nos convictions religieuses et du profond respect que nous avons pour la dignité de la personne humaine. Notre position s'appuie sur les milliers d'années de réflexion de l'humanité et sur les gestes que nous posons en tant que chrétiens à la suite de Jésus, qui a montré ce que c'est qu'aimer, servir et accompagner les autres. Sa réponse à la souffrance de l'autre a été de souffrir avec lui, et non de le tuer. Lui-même a accueilli la souffrance comme un chemin de don, de générosité, de miséricorde. Point n'est besoin d'être croyant pour reconnaître dans sa vie et ses gestes un exemple insigne d'humanité. Les valeurs de Jésus de Nazareth fondent notre position sur la question du suicide assisté. Le Canada n'a pas à craindre de faire siennes ces valeurs profondément humaines et vivifiantes. En effet, des valeurs semblables sont le fait non seulement d'autres chrétiens, mais aussi d'autres grandes religions et de bon nombre d'hommes et de femmes de bonne volonté sans affiliation religieuse.

À l'Assemblée plénière de notre Conférence, en septembre dernier, nous, les évêques catholiques orientaux et catholiques romains du Canada, lançons ce que nous avons appelé un cri du cœur (copie de notre déclaration de septembre est jointe en annexe). Dans le prolongement de nos déclarations individuelles et collectives de ces dernières années, nous réitérons la constance de notre opposition aux efforts déployés pour mettre en œuvre une forme quelconque d'euthanasie et d'aide au suicide. Nous le faisons, et nous le refaisons aujourd'hui, en esprit de collaboration avec nos concitoyens, pressés de bâtir une société qui se montrera plus compatissante, plus respectueuse de la dignité de la vie humaine, plus juste et plus généreuse. Comme évêques du Canada, nous invitons toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à édifier une société qui respecte la dignité de chaque personne.

2. Sur le mal moral et social de l'aide au suicide, l'Église catholique croit et enseigne que :

*« Quels qu'en soient les motifs et les moyens, l'euthanasie directe consiste à mettre fin à la vie de personnes handicapées, malades ou mourantes. Elle est moralement irrecevable. Ainsi une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer la douleur, constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant... » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 2277*

*« Le suicide contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie. Il est gravement contraire au juste amour de soi. Il offense également l'amour du prochain, parce qu'il brise injustement les liens de solidarité avec les sociétés familiale, nationale et humaine à l'égard desquelles nous demeurons obligés. Le suicide est contraire à l'amour du Dieu vivant. » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 2281*

*« L'euthanasie volontaire, quels qu'en soient les formes et les motifs, constitue un meurtre. » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 2324*

*« Le suicide est gravement contraire à la justice, à l'espérance et à la charité. » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 2325*

À notre Assemblée plénière annuelle, en tant qu'évêques catholiques de notre pays, nous avons exprimé notre indignation devant la décision de la Cour suprême du Canada de créer un nouveau « droit constitutionnel » au Canada, le prétendu « droit » au suicide. Encore une fois, nous avons fait savoir notre consternation, notre profonde déception et notre complet désaccord avec la décision de la Cour. Le jugement légaliserait un geste jugé immoral depuis des temps immémoriaux : celui d'éliminer une vie innocente. Devant la terrible souffrance que peut engendrer la maladie ou la dépression, la réaction vraiment humaine devrait être de soigner, pas de tuer.

3. Sur le devoir de fournir des soins palliatifs, l'Église catholique croit et enseigne que :

*« La charité a pour fruits la joie, la paix et la miséricorde; elle exige la bienfaisance et la correction fraternelle; elle est bienveillance; elle suscite la réciprocité, demeure désintéressée et libérale; elle est amitié et communion... » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 1829*

*« Ceux dont la vie est diminuée où affaiblie réclament un respect spécial. Les personnes malades ou handicapées doivent être soutenues pour mener une vie aussi normale que possible. » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 2276*

*« Toute vie humaine, dès le moment de la conception jusqu'à la mort, est sacrée parce que la personne humaine a été voulue pour elle-même à l'image et à la ressemblance du Dieu vivant et saint. » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 2319*

Les évêques catholiques du Canada rendent grâce pour les milliers d'hommes et de femmes de partout au pays qui viennent en aide aux autres par leur sollicitude et leur prière, dans les

soins de santé, l'éducation et d'autres formes de service et de solidarité avec les pauvres et les marginalisés. Touchés par leur générosité exemplaire et par la façon dont ils protègent et promeuvent la dignité humaine dans de nombreux secteurs de notre société, nous tenons à confirmer la longue tradition des soins fournis aux personnes malades et vulnérables dans notre pays.

La réponse à l'angoisse et à la peur qu'éprouvent les gens au terme de leur vie, c'est de les accompagner, de leur offrir des soins palliatifs, et non de causer leur mort intentionnellement. Les besoins en soins palliatifs devraient préoccuper au plus haut point notre pays et ses institutions. C'est là-dessus que nos élus et le Comité externe devraient faire porter leur énergie et leurs efforts. Voilà pourquoi nous plaillons pour que des soins de longue durée, des soins à domicile et des soins palliatifs de grande qualité deviennent accessibles à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Il y a quelques années, le consensus était presque unanime entre les membres du Parlement sur l'urgence des soins palliatifs et la priorité à leur accorder. C'est ce qui ressort du rapport publié en novembre 2011 par le Comité parlementaire sur les soins palliatifs et soins de compassion, *Avec dignité et compassion. Soins destinés aux Canadiens vulnérables* (voir le Sommaire, Partie 1. Soins palliatifs et soins de fin de vie)<sup>1</sup>.

*Notre système de santé offre de bons services de soins actifs, mais on ne peut en dire autant des soins prodigués aux personnes aux prises avec des problèmes de santé chroniques, de santé mentale ou de douleur aiguë, ni des services visant à répondre aux besoins psychosociaux et spirituels associés au processus de fin de vie.*

*Les malades chroniques ont besoin de soins qui s'adressent à la personne dans sa globalité. Les soins axés sur le patient tiennent compte des besoins de la personne et non de ceux de la bureaucratie. Des soins continus et intégrés doivent être prodigués dans un contexte qui ne favorise pas la fragmentation des services et qui ne débouche pas sur de multiples systèmes cloisonnés dont les composantes ne communiquent pas bien ensemble.*

4. Sur la protection des personnes vulnérables, l'Église catholique croit et enseigne que :

*« La personne représente le but ultime de la société, qui lui est ordonnée... Le respect de la personne humaine implique celui des droits qui découlent de sa dignité de créature. Ces droits sont antérieurs à la société et s'imposent à elle... Le respect de la personne humaine passe par le respect du principe : " Que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme 'un autre lui-même'. Qu'il tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement " ... Le devoir de se faire le prochain d'autrui et de le servir activement se fait plus pressant encore lorsque celui-ci est plus démuné, en quelque domaine que ce soit. » – Catéchisme de l'Église catholique, n<sup>os</sup> 1929-32*

---

<sup>1</sup> La définition de « soins palliatifs » utilisée dans le rapport est celle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le rapport du Comité parlementaire prévoit aussi une stratégie nationale de prévention du suicide. Ni la définition de l'OMS pour « soins palliatifs », ni celle de Santé Canada n'incluent l'aide au suicide ou à l'euthanasie.

Cette question est fondamentale pour notre société et son avenir. Le jugement de la Cour suprême du Canada met en péril la vie des personnes vulnérables ou déprimées et la vie de celles qui sont atteintes de maladie physique ou mentale ou qui vivent avec un handicap. Le délai d'un an fixé par la Cour suprême est beaucoup trop court pour que puisse entrer en vigueur un changement aussi fondamental de notre droit. Les évêques du Canada ont convenu à l'unanimité de presser le gouvernement qui sera élu le 19 octobre de recourir à la disposition de dérogation pour prolonger ce délai à cinq ans. S'il y a une décision législative qui justifie de recourir à cette clause de notre Constitution, c'est bien celle dont il s'agit ici. Nous devons nous donner le temps de réfléchir avant d'agir et considérer sérieusement les conséquences de nos gestes avant de trancher une question morale aussi cruciale.

5. Sur la protection de la liberté de conscience et de religion, l'Église catholique croit et enseigne que :

*« La liberté s'exerce dans les rapports entre les êtres humains. Chaque personne humaine, créée à l'image de Dieu, a le droit naturel d'être reconnue comme un être libre et responsable. Tous doivent à chacun ce devoir du respect. Le droit à l'exercice de la liberté est une exigence inséparable de la dignité de la personne humaine, notamment en matière morale et religieuse. Ce droit doit être civilement reconnu et protégé dans les limites du bien commun et de l'ordre public. » – Catéchisme de l'Église catholique, n° 1738*

En tant qu'évêques du Canada, unis aux autres membres du clergé, aux membres de la vie consacrée et à nos fidèles catholiques, nous sommes convaincus que notre pays se doit de défendre et protéger la liberté de conscience des hommes et des femmes qui fournissent des soins. Il est inacceptable d'exiger d'un médecin qu'il tue un patient. C'est faire affront à la conscience et à la vocation des travailleurs de la santé que de leur demander de collaborer à la mise à mort intentionnelle d'un patient, ne serait-ce qu'en le dirigeant vers un collègue. Le respect qui est dû à nos médecins à cet égard doit s'étendre à toute personne engagée dans les soins de santé ou qui travaille dans les établissements de santé de notre société ainsi qu'à chacun de ces établissements<sup>2</sup>.

À titre d'évêques du Canada, nous partageons la préoccupation du pape François face à notre « culture du déchet » et à sa fascination pour les « trucs faciles » et les « solutions techniques ». Ce qu'il a écrit récemment dans l'encyclique *Laudato Si'* (aux paragraphes 46 et 70) s'applique de bien des façons à la question de l'euthanasie et de l'aide au suicide, alors même qu'on cherche à masquer ces pratiques sous un vocabulaire lénifiant en parlant, par exemple, d'« aide à mourir ».

*Parmi les composantes sociales du changement global figurent les effets de certaines innovations technologiques sur le travail, l'exclusion sociale, l'inégalité dans la disponibilité et la consommation d'énergie et d'autres services, la fragmentation sociale, l'augmentation de la violence et l'émergence de nouvelles formes d'agressivité sociale, le*

---

<sup>2</sup> Selon un sondage en ligne effectué l'été dernier par l'Association médicale canadienne, 63 p. 100 des 1 407 médecins qui y ont répondu ont indiqué qu'ils ne fourniraient pas l'aide médicale au suicide. Par ailleurs, les centres de soins palliatifs au Québec ont eux aussi annoncé l'été dernier qu'ils n'offriront pas l'aide médicale au suicide si jamais celle-ci devenait légale dans cette province.

*narcotrafic et la consommation croissante de drogues chez les plus jeunes, la perte d'identité. Ce sont des signes, parmi d'autres, qui montrent que la croissance de ces deux derniers siècles n'a pas signifié sous tous ses aspects un vrai progrès intégral ni une amélioration de la qualité de vie. Certains de ces signes sont en même temps des symptômes d'une vraie dégradation sociale, d'une rupture silencieuse des liens d'intégration et de communion sociale.*

*La négligence dans la charge de cultiver et de garder une relation adéquate avec le voisin, envers lequel j'ai le devoir d'attention et de protection, détruit ma relation intérieure avec moi-même, avec les autres, avec Dieu et avec la terre. Quand toutes ces relations sont négligées, quand la justice n'habite plus la terre, la Bible nous dit que toute la vie est en danger.*

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Douglas Crosby".

Mgr Douglas Crosby, OMI  
Évêque de Hamilton et  
Président de la Conférence des évêques  
catholiques du Canada

Le 19 octobre 2015

La Conférence des évêques catholiques du Canada est l'assemblée nationale des évêques catholiques romains et catholiques orientaux. Pasteurs principaux de l'Église au Canada, ils s'expriment en son nom et ils ont pour fonction de guider et d'éclairer sur le plan spirituel plus de treize millions de catholiques canadiens. Les personnes baptisées dans l'Église catholique représentent quarante-six pour cent de la population canadienne.